

Non seulement Napoléon ne s'est pas inspiré de la charia pour notre Code civil, mais il détestait l'islam

écrit par Antiislam | 12 mars 2019



Et un délire musulman : Napoléon se serait inspiré de la charia pour rédiger notre code civil !

C'est un délire musulman, un de plus, qui fait le bonheur des sites musulmans depuis des années.

Napoléon s'est inspiré de la charia pour rédiger le Code Civil !!

<https://www.ajib.fr/saviez-vous-que-le-code-civil-de-napoleon-sest-inspire-de-la-charia/>

https://www.alterinfo.net/Quand-Napoleon-s-inspira-de-la-Sharia-islamique-pour-le-code-Napoleonien-et-le-code-civil_a101830.html?com

<https://blideodz.wordpress.com/2012/01/24/le-code-civil-francais-de-napoleon-fortement-inspire-par-la-charia/>

Etc, etc ...

Le délire de ces fous furieux est profond, plus profond encore que l'on ne peut l'imaginer.

Une chronique de Francois d'Orcival ridiculise ces déments :

CHRONIQUE – Selon certains fondamentalistes musulmans, notre Code civil serait «inspiré de la charia». Faut-il en rire ou s'en indigner?

Les sites communautaires musulmans ne reculent devant rien. Dans un article publié par l'un d'eux (Ajib.fr) à la mi-février, il était écrit que «l'influence de la pensée arabo-islamique en France et en Occident ne s'est pas limitée à des domaines artistiques et culturels» – et par exemple?

Celui-ci:

«Le Code napoléonien (notre Code civil) est fondamentalement inspiré de la charia»!

Autant dire que cette affirmation a laissé pantois le directeur de la Fondation Napoléon et grand historien de l'Empire, Thierry Lentz, quand il l'a découverte sur ce site hébergé au Maroc.

C'est durant sa campagne d'Égypte (1798-1801) que Napoléon Bonaparte aurait été « fasciné » par la culture et la religion musulmanes...

En fait, cet article remettait à jour des textes répandus par d'autres sites de même origine en expliquant que c'est durant sa campagne d'Égypte (1798-1801) que Napoléon Bonaparte aurait été «fasciné» par la culture et la religion musulmanes...

De quoi inspirer au lecteur, musulman ou pas, l'idée que la charia est d'autant plus assimilable à notre droit qu'elle en est la source!

Une confirmation du «travail souterrain mené sans retenue par certaines confréries pour s'approprier des pans entiers de

notre histoire», dit Thierry Lentz.

Celui-ci n'a guère eu de peine à détruire cette prétention en rappelant que de tels textes négligent l'histoire de notre codification, les emprunts au droit romain et coutumes de l'Ancien Régime, ou aux projets de la Révolution, faits par le Premier consul pour son Code civil de 1804

Mais comme ces sites ne craignent pas de se recommander d'extraits – tronqués – des correspondances de l'Empereur ou de ses dictées à Sainte-Hélène, on peut les renvoyer aux citations que Jean Tulard (à qui l'on doit notamment le monumental *Dictionnaire Napoléon*) a réunies pour son livre *Le Monde selon Napoléon* (Tallandier).

On y trouvera celle-ci, à propos de Mahomet:

«Il en aura été de lui comme de tous les chefs de sectes. Le Coran, qui a été fait trente ans après lui, aura consacré des mensonges ; alors l'empire du prophète, sa doctrine, sa mission, étant déjà fondés, accomplis, on a dû parler en conséquence.»

On lui aura donc fait dire ce qu'on voulait. Et cette autre:

«Le Coran ordonne d'exterminer les idolâtres ou de les soumettre aux tributs ; il n'admet pas l'obéissance et la soumission à une puissance infidèle. En cela il est contraire à l'esprit de notre religion: "Rendez à César ce qui appartient à César", a dit Jésus-Christ.»

Et rendons à Napoléon ce qui appartient à Napoléon!

<http://lefigaro.fr/actualite-france/2019/03/01/01016-20190301ARTFIG00050-francois-d-orcival-rendons-a-napoleon-ce-qui-est-a-napoleon.php>